



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 26 mai 2026, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative DA 026-2026 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 131'195'581.57 aux charges et de CHF 131'217'898.38 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 22'316.81. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 923'923.16 et résultat extraordinaire de CHF -901'606.35.
3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 45'093'408.48 aux dépenses et de CHF 513'531.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 44'579'876.63.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 341'556'296.92.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 1'856'055.17 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2. Délibération administrative DA 027-2026 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire de CHF 37'877.64 et les moyens de le couvrir

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 37'877.64 pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 32'851.89, DA 083-2017, Mise à jour du plan directeur communal, dont à déduire la subvention Cantonale de CHF 10'000.—,
 - CHF 2'413.32, DA 158A-2019, Réalisation d'un appel d'offres pour la réalisation de deux immeubles,
 - CHF 2'612.43, DA 081A-2022, Amélioration et agrandissement de la place de jeux au lieu-dit Noie-tes-Puces.
2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial.

3. Délibération administrative DA 036-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.

4. Délibération administrative DA 037-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de l'Association EMS Résidence les Pervenches

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 1 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2025 de l'Association EMS Résidence les Pervenches.

5. Délibération administrative DA 038-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 3 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées.

6. Délibération administrative DA 039-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées.

7. Délibération administrative DA 040-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'approuver les comptes 2025 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

8. Délibération administrative DA 041-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation du Vieux-Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation du Vieux-Carouge.

9. Délibération administrative DA 042-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge.

10. Délibération administrative DA 043-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 997'000.— (dont CHF 47'378.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour les travaux de reprise des faux-plafond à la suite du défaut constaté dans le bâtiment de l'école de musique sis 62 route de Veyrier, parcelle n° 3349 à Carouge

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 997'000.— TTC (dont CHF 47'378.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour les travaux de reprise des faux-plafond à la suite du défaut constaté à l'Espace de Pratique Instrumentale sis 62 route de Veyrier, parcelle n° 3349 à Carouge
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense, dès l'utilisation du bien estimée à 2026, au moyen de 10 annuités sous la rubrique 32.33.

Pour les délibérations, le délai pour demander un référendum expire le 13 juillet 2026.

11. Résolution municipale RM 005-2026 P : « Pour des mesures exceptionnelles et proportionnées de sécurité dans le cadre du G7 d'Evian »

Le Conseil municipal, à la majorité par 24 oui, 0 non et 7 abstentions, décide :

1. A soutenir une collaboration étroite entre le Conseil administratif, le Conseil d'Etat, la police cantonale et les autorités fédérales afin de garantir un dispositif de sécurité renforcé durant la période du G7 ;

Date d'affichage : le 3 juin 2026/JDT

2. A soutenir toute mesure temporaire et proportionnée visant à prévenir les violences, déprédations et troubles graves à l'ordre public liés aux manifestations en marge du G7 sur le territoire communal ;
3. A assurer une information claire et régulière à la population concernant les restrictions temporaires de circulation, les périmètres sécurisés et les éventuelles limitations d'accès à certains secteurs ;
4. D'ouvrir une page d'information dédiée au G7 sur le site internet de la Ville de Carouge, à destination des habitantes et habitants, commerces, touristes et visiteurs, regroupant l'ensemble des informations utiles relatives aux mesures de sécurité, restrictions de circulation, accès aux différents secteurs et recommandations pratiques durant l'événement.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des objets adoptés à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Dominique Barbuzzi